

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LICENCE AVEC LA SOCIÉTÉ CIRCUITS SAS

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir les circuits de randonnée présents sur le territoire de la Communauté de commune Pont-Audemer Val de Risle sur le site internet de l'office de tourisme,

CONSIDÉRANT la possibilité de création et de suivi des circuits de randonnée et des points d'intérêts touristiques et patrimoniaux en ligne offerts par cette application,

CONSIDÉRANT la visibilité donnée aux circuits de randonnée du territoire sur le site CIRKWI très connu des internautes et propulsé par la société Circuits SAS,

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire à un module complémentaire permettant de générer des PDF avec un fond de carte identique à celui proposé sur la carte de randonnée (IGN SCAN 25) afin d'harmoniser et d'améliorer la qualité les supports proposés,

La Présidente décide de poursuivre l'engagement pris depuis 2017 auprès de la société Circuits SAS, sise 7 chemin Sarsbara 59145 Barlaimont, et d'intégrer le module premium permettant la gestion des PDF. Le coût de la prestation pour la période du 6/06/2026 au 6/06/2027 est de 1290,00 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 28 mai 2026

La Présidente



Carole DE ANDRES